

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### De la Commune de FÊCHE L'EGLISE

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15
Date de la convocation		
12 juin 2020		

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt

Et le 19 juin

A 19 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANNOUTOT Marc, MARCJAN Thierry, PISANO Myriam, BOUILLOT Nathaël, CURTIL Nathalie, MANGUE Pascal, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, BIANCHI Céline, ZAUGG Véronique,

Absents excusés: DAVID Sandrine (pouvoir à PISANO Myriam), ROPITAL Jean-François (pouvoir à MARCJAN Thierry), CARRE-MICHELOT Lucie (pouvoir à CURTIL Nathalie),

Secrétaire : BOUILLOT Gérard

Date d'affichage

26 juin 2020

Objet de la délibération

### ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) ECLAT-BFC

Monsieur le Maire présente le déploiement de l'ENT ECLAT-BFC dont la troisième vague aura lieu à la rentrée scolaire 2020. Développé par la société KOSMOS, cet outil est le prolongement numérique de l'école en étant accessible depuis tout type de matériel connecté à internet.

- La mise en œuvre du service pour l'école est de 30,42 € HT
- L'abonnement annuel est de 0,51 € HT par élève (soit  $51 \times 0,51 = 26,01$  € HT avec une prévision de 51 élèves à la rentrée 2020)
- La formation des enseignants sera assurée par la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide la mise en œuvre de l'ENT ECLAT-BFC à l'école de Fêche-l'Eglise,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Pour copie conforme  
Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 25 juin 2020  
Et publication ou notification  
Le 25 juin 2020

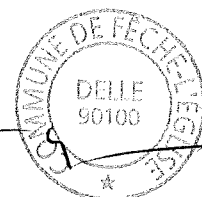
PREFECTURE du  
TERRITOIRE de BELFORT

02 JUIL. 2020

- Service Courrier -

Le Maire,

Thierry MARCJAN



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### De la Commune de FÊCHE L'EGLISE

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15
Date de la convocation		
12 juin 2020		

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt

Et le 19 juin

A 19 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANNOUTOT Marc, MARCJAN Thierry, PISANO Myriam, BOUILLOT Nathaël, CURTIL Nathalie, MANGUE Pascal, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, BIANCHI Céline, ZAUGG Véronique,

Absents excusés: DAVID Sandrine (pouvoir à PISANO Myriam), ROPITAL Jean-François (pouvoir à MARCJAN Thierry), CARRE-MICHELOT Lucie (pouvoir à CURTIL Nathalie),

Secrétaire : BOUILLOT Gérard

Date d'affichage

26 juin 2020

Objet de la délibération

### MANDAT A LA SOCIETE HIVORY POUR LE DEPLOIEMENT, L'EXPLOITATION ET LA COMMERCIALISATION D'INFRASTRUCTURES PASSIVES DE RESEAUX TELECOM

Monsieur le Maire a été sollicité par la société HIVORY de Courbevoie, pour obtenir un mandat de 18 mois pour :

- Solliciter toutes les autorisations juridiques et administratives qui lui seront nécessaires dans le cadre de la réalisation de son projet d'implantation de pylône télécom sur une partie de la parcelle communale ZB 49, RD 36, lieu-dit Les Cardinaux,
- Conduire l'ensemble des études permettant d'affiner le positionnement du pylône. Ces études englobent, de manière non exhaustive : le survol par drone, des sondages géotechniques, des levés topographiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le mandat à la société HIVORY,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Pour copie conforme  
Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 25 juin 2020  
Et publication ou notification  
Le 25 juin 2020

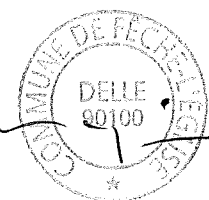
PREFECTURE du  
TERRITOIRE de BELFORT

02 JUL. 2020

- Service Courrier -

Le Maire,

Thierry MARCJAN



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### De la Commune de FÊCHE L' EGLISE

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15
Date de la convocation		
12 juin 2020		

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt

Et le 19 juin

A 19 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANNOUTOT Marc, MARCJAN Thierry, PISANO Myriam, BOUILLOT Nathaël, CURTIL Nathalie, MANGUE Pascal, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, BIANCHI Céline, ZAUGG Véronique,

Absents excusés: DAVID Sandrine (pouvoir à PISANO Myriam), ROPITAL Jean-François (pouvoir à MARCJAN Thierry), CARRE-MICHELOT Lucie (pouvoir à CURTIL Nathalie),

Secrétaire : BOUILLOT Gérard

Date d'affichage

26 juin 2020

Objet de la délibération

#### DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PLAN DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN A L'ECONOMIE LOCALE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Département a mis en place un plan de soutien à l'économie locale afin d'accompagner la reprise rapide du BTP dans le département.

Il propose 2 projets d'investissement entrant dans les critères requis :

- Stabilisation de l'accotement de la RD36 au niveau des Ets SABOREC pour un montant de 13 352,50 € HT (14 687,75 € TTC),
- Fourniture et mise en place d'un poteau incendie rue des Combes pour un montant de 1 900,00 € HT (2 280,00 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide les projets proposés et autorise M. le Maire à présenter les demandes de subvention au département,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces dossiers.

Pour copie conforme  
Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 25 juin 2020  
Et publication ou notification  
Le 25 juin 2020

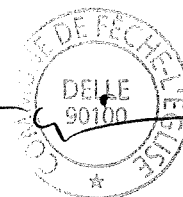
**PREFECTURE du  
TERRITOIRE de BELFORT**

**02 JUL. 2020**

- Service Courrier -

Le Maire,

Thierry MARCJAN



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## De la Commune de FÊCHE L'ÉGLISE

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15
Date de la convocation		
12 juin 2020		

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt

Et le 19 juin

A 19 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

**Présents :** BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANNOUTOT Marc, MARCJAN Thierry, PISANO Myriam, BOUILLOT Nathaël, CURTIL Nathalie, MANGUE Pascal, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, BIANCHI Céline, ZAUGG Véronique,

**Absents excusés :** DAVID Sandrine (pouvoir à PISANO Myriam), ROPITAL Jean-François (pouvoir à MARCJAN Thierry), CARRE-MICHELOT Lucie (pouvoir à CURTIL Nathalie),

**Secrétaire :** BOUILLOT Gérard

Date d'affichage

26 juin 2020

Objet de la délibération

## MARCHE VOIRIE RUE DES COMBES - AVENANT N° 1

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter un avenant pour des travaux supplémentaires concernant le Marché de réfection de la voirie rue des Combes réalisé par la société COLAS Nord Est.

Le montant estimatif de cet avenant est de 11 158,00 € HT (13 389,60 € TTC).

La commission d'appel d'offres s'est prononcée favorablement lors de sa réunion du 12 juin 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide l'avis favorable donné par la commission d'appel d'offres,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cet avenant.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 25 juin 2020

Et publication ou notification

Le 25 juin 2020

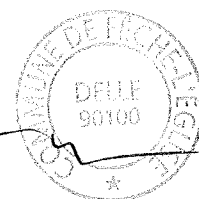
PREFECTURE du  
TERRITOIRE DE BELFORT

02 JUL. 2020

- Service Courrier

Le Maire,

Thierry MARCJAN



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### De la Commune de FÊCHE L'ÉGLISE

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15
Date de la convocation		
12 juin 2020		

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt

Et le 19 juin

A 19 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

**Présents :** BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANNOUOTOT Marc, MARCJAN Thierry, PISANO Myriam, BOUILLOT Nathaël, CURTIL Nathalie, MANGUE Pascal, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, BIANCHI Céline, ZAUGG Véronique,

**Absents excusés :** DAVID Sandrine (pouvoir à PISANO Myriam), ROPITAL Jean-François (pouvoir à MARCJAN Thierry), CARRE-MICHELOT Lucie (pouvoir à CURTIL Nathalie),

**Secrétaire :** BOUILLOT Gérard

Date d'affichage
26 juin 2020

**PREFECTURE du  
TERRITOIRE de BELFORT**

**02 JUL. 2020**

Objet de la délibération
--------------------------

- Service Courrier -

#### PROPOSITION DE COMMISSAIRES POUR LA CCID

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

L'article 1650-2 du CGI prévoit que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double dressée par le Conseil Municipal.

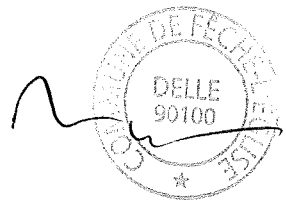
La liste de contribuables proposée par le Conseil Municipal à l'unanimité est la suivante :

12 Commissaires Titulaires	12 Commissaires Suppléants
M. BOUILLOT Gérard 30 Grande Rue	M. VAUTHIER Jean-Bernard 6 rue d'Alsace
Mme CURTIL Nathalie 2 rue des Cantons	Mme PISANO Myriam 10 Grande Rue
Mme BIETRY Eva 6 Grande Rue	M. PICARDO Jean-Claude 10 rue des Combes
Mme LAURAIN Corinne 6 rue des Chenevières	Mme RIGAL Anne-Marie 6 impasse de la Fontaine
M. SCHMITT Bernard 3 rue Bellevue	M. JESKOWIAK Patrick 4 rue de la Croix
Mme BILLOD-LAILLET Emeline 22 rue de la Croix	Mme MOUGIN Françoise 2 rue du Jura
M. PLUTA Ludovic 13 rue de la Croix	M. POECKER Pascal 1 rue du Doubs

Mme KLOPFENSTEIN Michelle 16 rue des Combes	Mme MOUGIN Isabelle Ferme des Beaux-Prés
M. VON AESCH Robert 19 Grande Rue (propriétaire de bois)	M. TOURNOUX Jean-Noël 31 Grande Rue (propriétaire de bois)
M. KLOPFENSTEIN André 10 rue Bellevue (propriétaire de bois)	Mme DAOUDI Florence 2A rue des Cantons (propriétaire de bois)
M. BIDEAUX Daniel 10 impasse des Orchidées - Tagolsheim (68720)	M. SALVI Jean Rue de la Chaux - Montbouton (90500)
M. WURLER Christian 50 Grande Rue - Badevel (25490)	M. BIHR Jean-Pierre 10 rue du Bois de la Côte - Badevel (25490)

Pour copie conforme  
Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 25 juin 2020  
Et publication ou notification  
Le 25 juin 2020

Le Maire,  
Thierry MARCJAN



PREFECTURE du  
TERRITOIRE de BELFORT

02 JUL. 2020

- Service Courrier -

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### De la Commune de FÊCHE L'ÉGLISE

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15
Date de la convocation		
12 juin 2020		

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt

Et le 19 juin

A 19 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANNOUTOT Marc, MARCJAN Thierry, PISANO Myriam, BOUILLOT Nathaël, CURTIL Nathalie, MANGUE Pascal, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, BIANCHI Céline, ZAUGG Véronique,

Absents excusés: DAVID Sandrine (pouvoir à PISANO Myriam), ROPITAL Jean-François (pouvoir à MARCJAN Thierry), CARRE-MICHELOT Lucie (pouvoir à CURTIL Nathalie),

Secrétaire : BOUILLOT Gérard

Date d'affichage

26 juin 2020

Objet de la délibération

### BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET GÉNÉRAL

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2020 du budget général qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 767 024,11 €.

Pour copie conforme  
Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 25 juin 2020  
Et publication ou notification  
Le 25 juin 2020

Le Maire,  
Thierry MARCJAN



PREFECTURE du  
TERRITOIRE de BELFORT

02 JUL. 2020

- Service Courrier -